



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

Commission Régionale des Compétitions

Procès-Verbal de la réunion du Mardi 4 juin 2019

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Gérard CASSEGRAIN, Claude KEIME, Roland MEHN, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, Jacky THIEBAUT.

Championnats Jeunes

Montées-Descentes à l'issue de la saison 2018/2019

(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)

Accession ou participation à la phase d'accession à l'issue de la saison 2018/2019

Jeunes

- Accession en Championnat National U19 : 1 équipe parmi les groupes U19R1 Champagne Ardenne – U19 R1 Lorraine et U19 R1 Alsace.
- Accession en Championnat National U17 : 1 équipe parmi les groupes U17 R1 Champagne Ardenne – U17 R1 Lorraine et U16 R1 Alsace.

Dans l'attente de l'harmonisation des compétitions régionales jeunes de la Ligue du Grand Est. Considérant l'existence de 3 groupes dans les anciens territoires et du nombre d'équipes pouvant accéder au niveau national, il sera fait application de l'article 28 des Règlements particuliers de la Ligue du Grand Est pour départager les équipes en situation d'accéder.

Les équipes classées premières seront départagées selon le calcul suivant :

-le nombre de points obtenus dans les rencontres aller et retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq autres équipes les mieux classées.

En cas d'égalité, les clubs sont départagés selon l'application du principe du « Carton Bleu ».

Accession en U19 Nationaux :

Champion U19 R1 Champagne Ardennes : Villers Semeuse : 21 points

Champion U19 R1 Lorraine : Epinal SA : 26 points

Champion U19 R1 Alsace : Haguenau FCSR : 25 points

Epinal SA est déclaré accédant pour la Ligue du Grand Est dans le championnat U19 Nationaux.

Accession en U17 Nationaux :

Champion U17 R1 Champagne Ardennes : Troyes Estac 2

Champion U17 R1 Lorraine : Metz APM

Champion U16 R1 Alsace : Strasbourg RCSA

Les champions des groupes U17 R1 Champagne Ardennes et U16 R1 Alsace étant des équipes réserves et ne pouvant ainsi accéder,

Metz APM est déclaré accédant pour la Ligue du Grand Est pour le championnat U17 Nationaux.

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification, par envoi en recommandé à : LGEF - BP 19 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 Champigneulle ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Gérard SEITZ

Le Secrétaire,
Gérard CASSEGRAIN